



Vendredi 13 Juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES MEDECINS DE L'EDUCATION NATIONALE MONTENT AU CRENEAU

Comme chaque année scolaire, le ministère de l'éducation nationale demande aux médecins de l'Éducation nationale de renseigner des données statistiques. Ce recueil est très partiel par rapport à l'ensemble des pathologies objectivement constatées, à l'ensemble des interventions médicales menées. De plus les renseignements statistiques fournis ces dernières années n'ont fait l'objet d'aucun rapport, puisque le dernier document mis à la connaissance du public, « Politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves, quelques données chiffrées », date des années 2009-2011.

Les rapports de la Cour des comptes, du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques et du Haut Conseil de santé publique signalent que ce recensement partiel d'activité ne permet pas d'établir un bilan de la santé des élèves ni des pratiques de la médecine scolaire. Ils préconisent « de construire un ensemble d'indicateurs d'évaluation adaptés au milieu scolaire », « des indicateurs en vue d'un pilotage de santé scolaire ».

Le SNMSU UNSA Éducation demande l'instauration d'une évaluation des politiques de santé conduites à l'école. Il ne peut accepter une remontée partielle de chiffres, laquelle contribue d'ailleurs à justifier l'absence de mesures pour enrayer la diminution du nombre de médecins de l'Éducation nationale. Il s'agit de répondre aux besoins des élèves aussi bien pour favoriser leur réussite éducative que de les accompagner vers un meilleur état de santé.

Les déclarations d'intention ne suffisent pas. A ce jour, le groupe de travail n°12 portant sur les personnels sociaux et de santé a pris beaucoup de retard par rapport au calendrier initialement annoncé. On reporte encore une fois les réflexions de fond sur les missions de la médecine scolaire, même à l'heure des préparatifs de la prochaine scolaire !

Le SNMSU-UNSA éducation veut permettre aux élèves, notamment à ceux relevant de l'éducation prioritaire, des lycées professionnels (travaux réglementés), des écoles élémentaires et préélémentaires (visites médicales prévues dans le code de l'éducation), mais aussi aux élèves porteurs de maladie chronique ou relevant du handicap, d'avoir accès à un médecin de l'Éducation nationale.

Aussi une action intersyndicale est menée: les médecins de l'Éducation nationale ne renseigneront pas les statistiques habituelles de 2013-2014, mais retourneront au ministère de l'Éducation nationale un rapport d'activité circonstancié.

Contact :

Dr Corinne VAILLANT
Secrétaire générale
snmsu@unsa-education.org
06 81 50 36 05